Célestin Carrette, le plus ancien employé, de porter à ses patrons et à ses collègues, un toast charmant, où la délicatesse de la pensée s'alliait harmonieusement à la perfection de la forme.

La soirée s'est ensuite continuée par des chants et monologues improvisés, ainsi que par l'audition toujours délicieuse de notre inimitable Broutteux.

Patrons et employés, pendant cette fête, ont donné à un convive l'impression qu'il se trouvait dans une véritable famille où tous les cœurs vibraient à l'unisson dans des sentiments d'estime réciproque et de franche affection.

LOCATION d'excellents pianos, à partir de 5 fr. par mois. Maison SCREPEL, 138, Gde-Rue, Roubaix. Téléphone : 21.12. 214-1

LA VITESSE DES AUTOMOBILES. — On nous communique l'avis suivant :

L'attention de l'Administration municipale a été appelée, à différentes reprises, sur la vitesse excessive des automobiles, boulevard de Paris et avenue Le Nôtre.

Elle croit devoir informer les conducteurs d'automobiles qu'une surveillance spéciale sera établie et que ceux qui ne se conformeront pas strictement à la vitesse fixée par l'arrêté municipal du 22 septembre 1909 seront l'objet de contraventions.

EPINGLE DE CRAVATE. — On a perdu dimanche 14 courant, à l'église Saint-Martin, à la messe de midi, une épingle de cravate, perle fine, forme poire, montée avec brillant. Une récompense de 150 francs et offerte à celui qui la rapportera, rue Charles-Quint, 9, à Roubaix. 75485

POUR LE PARQUET DE REIMS. — En vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction Mathieu, du tribunal de Reims, les agents de sûreté Devogle et Herkenrath ont arrêté mardi matin, place de la Gare, un charretier, originaire de Cherves (Charente), Henri Milan, 35 ans, domicilié rue du Fontenoy, 177, qui est recherché pour abus de confiance. Cet individu a été conduit à Lille, dans l'après-midi.

AUTOMOBILES PANHARD. — Les personnes qui désireraient essayer la nouvelle 6 cylindres Panhard, modèle 1910, sont priées de s'adresser à l'Agence Panhard, 18 bis, boulevard Vauban **(Carrosserie Chevalier).** Le mercredi 17 novembre, la voiture restera à leur disposition pendant toute la journée. 88216

CAMBRIOLAGE D'UN ESTAMINET. — Au cours de la dernière nuit, un malfaiteur s'est introduit au moyen d'une fausse clef dans l'estaminet de M. Fleuris Vanherpe, situé en face de l'Hôtel des Postes, rue Nain. Il pénétra par l'entrée particulière, prit une échelle dans la cour et l'ayant appliqué contre le mur passa par un vasistas dans le débit.

Il y a dérobé pour 300 francs d'objets divers.

Un ancien locataire de la maison, soupçonné de ce méfait, est activement recherché.

ROUBAISIENNES ! — Pour l'achat de cadeaux de fêtes, où s'adresser pour trouver des objets à effets, dont les prix sont incomparables ? Mes E. Woinet, 3, Place du Trichon, Rx. Orfèvrerie fantaisie, Maroquinerie, Horlogerie. 40 % meilleur marché. 75499

BRIS DE CLOTURE. — Depuis quelque temps, des carreaux de vitre étaient régulièrement brisés aux fenêtres de l'atelier de construction de M. Delattre-Paulus, rue de Tourcoing.

Une plainte fut déposée à la police et des agents furent chargés de surveiller les abords de l'établissement. Ils se trouvaient dans les parages lundi soir, vers neuf heures, quand ils surprirent un manœuvre de maçon, Joseph Vandenbrouck, âgé de 16 ans, demeurant rue de France, 51, qui pour le plaisir de détruire, brisait les carreaux et détériorait les murailles.

Les agents l'appréhendèrent et le conduisirent au poste de police du 1er arrondissement. M. Laché, commissaire de police, lui a dressé procès-verbal. Le jeune vandale sera poursuivi pour bris de clôture.

INSTALLATIONS ELECTRIQUES complètes d'usines et d'appartem. Nombr. référ. sur place. **Decoulange et Leizeau.** Tél. 14.

LES PLACES GRATUITES AU GRAND-THEATRE. — Cent cartes, portant les numéros 601 à 700, délivrées par la Mairie, sont valables pour assister gratuitement à la représentation de « Thaïs », qui aura lieu aujourd'hui mercredi.

Ne seront pas valables, pour cette représentation, les cartes délivrées précédemment et non utilisées.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la société Anonyme de Roubaix, rue de Soubise, une tisserande Mlle Louise Declercq, 21 ans, rue de Lannoy, s'est fait une plaie contuse à la jambe en heurtant son métier. Quinze jours de repos. Docteur Delattre. — A la fonderie de M. A. Bondt et Cie, rue Jacquart, un monteur M. Charles Odendhal, 33 ans, rue de l'Ommelet cour Wattel, 4, s'est brûlé à la main gauche en renversant une lampe. Vingt jours de repos. Docteur Dupré. — A la teinturerie apprêt de M. Browaeys-Degeyter fils, un apprêteur, M. Georges Deroubaix, 34 ans rue Villars 10, s'est fait des déchirures musculaires en soulevant un rouleau. Quinze jours de repos. Docteur Montaigne.

AUTOMOBILES PRATIQUES DE VILLE ET DE TOURISME. — Les Voitures Pipe ont conquis les véritables amateurs d'automobiles par leur souplesse, leur économie, leur robustesse et leur rendement incontestablement supérieur. De plus, les châssis Pipe longs et surbaissés permettent de recevoir des carrosseries spacieuses et confortables et assurant un roulement agréable sur les plus mauvaises routes. Avec de pareils avantages leur succès dans notre région est donc bien justifié. Essais, renseig., référ. : Usines Pipe, 10, r. Ruysdael, Bruxelles. Succurs. française: Nord-Automobile, 1, rue Lydéric, Lille. 240

ENTERREMENTS DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 1909. — Mme Louis Pollet, née Fidéline Carnoy, huit heures et demie, église du Très-Saint-Rédempteur. — M. Georges Delrue, trois heures, église Saint-Maclou, Wattrelos.

CROIX

ENCORE UN VOL A LA GARE DE CROIX-WASQUEHAL. — Nous avons signalé à différentes reprises les vols de fils télégraphiques qui se produisent à la gare de Croix-Wasquehal.

Nous en avons encore un à enregistrer. Au cours de la nuit de lundi à mardi, en effet, des individus ont pénétré dans la gare et ont coupé 15 fils télégraphiques, téléphoniques et sémaphoriques sur une longueur de 250 mètres, à la sortie de la gare, du côté de Roubaix.

Le fil sémaphorique reliant la gare au disque indicateur, est tombé mardi matin à 6 heures et quart.

De ce fait, les trains arrivant en gare de Croix, ont dû s'arrêter, et attendre qu'on leur donne le signal d'avancer, jusqu'à ce que les communications fussent rétablies, ce qui eut lieu vers dix heures du matin. Le poids des fils volés est de 65 kilogrammes ; le montant du vol est de 200 francs environ.

UNE CONFERENCE A LA LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES. — Le dimanche 21, à quatre heures et demie, au Cercle Saint-Martin, aura lieu une réunion générale de la Ligue Patriotique des Françaises. M. l'abbé Boussemart, doyen de Templeuve, y donnera une conférence.

PIED ECRASE. — Un employé du service du monopole des pompes funèbres, M. Adolphe Tillies, Grande-Rue, cour du Pavillon Chinois, se trouvait mardi après-midi au cimetière de Croix pour un enterrement.

Le cheval du corbillard se cabra, M. Tillies voulut le maintenir et le saisit par la bride. En reposant son pied sur le sol, l'animal atteignit M. Tillies et lui contusionna fortement le pied gauche.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la Société horticole, un aide-jardinier, Victor Decat, 13 ans, 7, impasse St-Nicolas, à Wasquehal, est tombé en descendant d'une tablette et s'est contusionné le pied droit. Dix *jours de repos; docteur* Barroyer.

WASQUEHAL

MARCHE DE GRE A GRE. — Un marché de gré à gré sera passé vendredi prochain, à 3 heures, à la Mairie, pour la fourniture de vêtements aux enfants des écoles.

Des échantillons de divers types sont déposés à la Mairie où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

VISITE DU COMMANDANT CLERC, DU 43e A LA SOCIETE DE GYMNASTIQUE L'ESPERANCE. — Mardi, à 2 heures de l'après-midi, M. le commandant Clerc, délégué par le général Coudret a effectué à la société de gymnastique l' « Espérance », la visite annuelle prévue par l'instruction ministérielle. Il a été reçu au siège de la société par MM. le docteur Liénard, président, et Marcel Lefebvre, secrétaire de l' « Espérance », qui lui ont fourni tous les renseignements sur l'installation, l'organisation et le fonctionnement de la société au double point de vue gymnique et militaire. Le commandant s'est montré *satisfait de la marche de la société.*

PIED FOULE. — Un marchand de sable de la rue de Marcq, M. J.-B. Dufossez, chariait du charbon à la gare de Croix-Wasquehal. Il se trouvait sur son camion quand, on ne sait comment, il se fit une légère entorse. Il devra observer un repos de plusieurs jours.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la Filature du Nord, M. Henri Caron, 25 ans, rue des Boers, à Wasquehal, s'est fait un effort en soulevant du charbon. Quinze jours de repos; docteur Liénard.

LANNOY

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez MM. Deffrennes-Duptouy frères, un tisserand, M. Achille Hasselwiller, 33 ans, domicilié boulevard de Strasbourg, à Lys, a eu le pouce droit écrasé dans son métier. Le blessé a été examiné par M. le docteur Parmentier, qui lui a prescrit un repos de huit jours.

GYMNASTIQUE. — Le Comité de la société de gymnastique « La Lannoyenne » prie instamment les gymnastes d'assister ce soir, à huit heures, à la réunion générale. Il y sera donné des instructions pour la sortie de dimanche prochain, à Leers. Remise de la cravate de l'Union de France au drapeau des volontaires.

LEERS

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni, *mardi, à sept heures du soir, sous* la présidence de M. Louis Courier, maire.

Etaient présents : MM. Derache, Lepoutre, Hespel, Romain, Plouvier, Pollet, Delcourt, Leroy, Carrette, Pipart, Fournie, J.-B. Hespel, Duthoit, Lecuste, Broux, Tricot, Dhalluin, Maréchaux, Dupire, Truffaux.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance précédente, lequel est adopté sans observations.

Liste électorale. — M. Désiré Broux est désigné comme membre de la Commission de révision de la liste électorale. MM. Florentin Delcourt et Victor Lecuste, sont adjoints à la Commission, pour l'examen des réclamations.

Commissaires répartiteurs. — Le Conseil municipal établit ensuite la liste de proposition des commissaires répartiteurs pour 1910, savoir : MM. Désiré Plouvier, J.-B. Hespel, Zénobe Duthoit, Louis Leroy, Jules Dereux, J.-B. Droulers, Jules Fremaux (à Roubaix), Paul Salembier (à Lys), Paul Delgrange (à Wattrelos), Edouard Plouvier (à Touffreis). — Suppléants : Pierre Fournie, Alexandre Dhalluin, Céran Lamblain, Emile Tricot, Jules Delcroix, Simon Truffaut, J.-B. Delnoete, Henri Dhalluin, J.-B. Bracaval, Etienne Delgrange.

Assistance aux vieillards. — Le Conseil municipal adopte la demande d'assistance à domicile d'une personne incurable.

Tramways de Leers à Roncq. — Au cours de l'enquête sur les types des kiosques-abris, leurs emplacements et ceux des points d'arrêt pour la ligne D des tramways Monoy, de Leers à Roncq, aucune observation n'a été faite à la Mairie. Le Conseil municipal, appelé à donner son avis, estime que les points d'arrêt prévus sont bien établis, et il donne en conséquence, un avis favorable.

Société de gymnastique. — La Société de gymnastique de l'école de garçons sollicite une subvention par une lettre de son président, M. Marquette, dont il est donné lecture. Cette demande *est ajournée pour examen de la session budgétaire* de 1910, c'est-à-dire en mai.

La séance a été levée à huit heures.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine A. Parent et fils, à la Papinerie, un tisserand, Désiré Tesse, 30 ans, demeurant à Leers (Vert Bois), a reçu un coup de navette sur le pouce droit. Repos, douze jours. Docteur Caudmont.

GANTERIE PERRIN *LECRY-DUPONT*, 24, Gde-Rue, Rx. Aujourd'hui et demain, derniers jours de la *Vente réclame annuelle.* 75521d

MODIFICATION POSTALE. — Les coupons-réponse français que l'on envoyait à l'étranger, pour permettre au correspondant de répondre, sans bourse délier, en échangeant ce coupon contre un timbre de 0 fr. 25 du pays de destination, pourront désormais être échangés « en France », s'ils n'ont pas été utilisés.

Auparavant, ils devaient obligatoirement servir à l'extérieur faute de quoi ils perdaient toute valeur.

A partir d'aujourd'hui, ces coupons, d'une valeur de 0 fr. 30 pourront être échangés en France, contre 0 fr. 25 de timbres quelconques ou contre un autre coupon si, à la suite d'un accident, ce coupon a subi une détérioration qui le mette hors d'usage.

AVIS URGENT

La Directions des Annuaires

RAVET-ANCEAU

52, rue Esquermoise, à Lille, invite les personnes de **Lille et de l'Arrondissement de Lille,** qui ont changé de domicile ou de profession, et toutes celles qui seraient désireuses de faire paraître leurs annonces dans les Editions pour 1910, qui vont être mises sous presse **incessamment,** à lui faire parvenir **d'urgence** tous les renseignements nécessaires. 75495d

WATTRELOS

ARRESTATION D'UN MARAUDEUR. — Jules Vanhaecke, dit « Pichon », — parce qu'il est marchand de poissons, était occupé à secouer les poiriers du verger de M. Victor Trentesseaux, cultivateur à la Marteloite, et ce dernier ne pouvait l'entendre, occupé à traire ses vaches dans l'étable. Trois petits garçons du hameau, Georges Deporetère, Paul et Gaston Rogé, entendant le bruit des feuilles, s'approchèrent : « Tu voles les poires à Trentesseaux, Pichon, direnti-ils ? » Et Pichon, pour les empêcher de le trahir, glissa par la haie, à chacun d'eux, six poires qu'ils croquèrent en s'en allant; mais quand ils eurent fini, leur langue se délia et la maraude de Pichon vint aux oreilles de M. Trentesseaux. Enquête de police et arrestation du maraudeur, pour délit de vol de nuit. En perquisitionnant chez Pichon, la police trouva, à son domicile, des brides de harnais, dont il ne put expliquer la provenance.

A LA RANGÉE DE L'ENFER. — Un sieur Vanhoncycke Edouard habite rangée de l'Enfer; près de chez lui, a été placé en nourrice, un bébé, dont la mère lui attribue la paternité. Marie Meurisse, — la mère en question — habite Roubaix : venue, dimanche, voir son enfant, elle a fait demander Vanhornycke, lui a décoché un coup de clef, auquel l'homme a répondu par un crépage de chignon. Un pugilat s'ensuivit, auquel les habitants de l'Enfer — pacifiques, en dépit du nom sinistre de leur quartier — mirent bientôt fin.

LES CABARETS HONNETES. — Chaque semaine, dans un de ces cabarets du Mont-à-Leux, du Sapin-Vert, de la Marlière, on se bat, et le sang coule.

Chez Jules Vanstenkeste, à la Marlière, habitent une femme Noucliaire et sa fille Germaine, 16 ans, mais cette dernière est bâtie en dragon.

Quand on se bat, elle abandonne son fourneau, elle étreint, grâce à sa taille herculéenne et à sa belle force masculine, les belligérants, et les dépose sur la rue avec placidité; puis, tel Cincinnatus retournant à la charrue, la robuste enfant revient à sa cuisine. Elle réédita, ces jours derniers, la même scène, mais les combattants, cette fois, se blessèrent, et l'un d'eux, Noël Winquier, rue de Beauvais, 14, à Tourcoing, la maltraita cruellement. Procès-verbal a été dressé par la police.

LE CASSE-TETE. — M. Arthur Bossut, tisserand, au Petit-Tourmai, s'en revenait d'Herseaux par le sentier du Ballon, quand il fut soudain assailli par deux individus qui lui assénèrent sur la tête un violent coup de bâton. Ses cris attirèrent des passants, dont l'arrivée mit en fuite les malfaiteurs, avant qu'ils eussent eu le temps de le fouiller. Mais on ramassa, par terre, un gros morceau de plomb s'adaptant, par une ligature de fil de fer, au bout d'un bâton. La ligature s'était défaite, et le plomb était resté sur le sol du chemin. Une enquête est ouverte. Sur le plomb se voyaient distinctement des traces de sang.

LES LANTERNES ATTACHÉES aux bords des tranchées par les entrepreneurs, pendant la nuit, empêchent des catastrophes : c'est ce que n'ont pas compris trois noctambules, qui ont trouvé intelligent d'enlever une rue du Burgot, au pied d'un aqueduc en construction. Heureusement, les *gardes Houttemane et Vandeputte* étaient de patrouille. Ils poursuivirent les individus, qui jetèrent la lanterne dans un champ voisin. Mais entrés au cabaret, un peu plus loin, ils se virent découverts par les gardes, à qui ils durent déclarer leurs noms et prénoms : J.-B. Leman, Adolphe Hennion, Jules et Séverin Debaere.

LA FRAUDE. — Les brigadier et préposé Simon Gibault et Louis Fourmentraux, de la brigade de Tourcoing, étant de service au sentier Gadenne, ont arrêté Jean Cusse, âgé de 20 ans, menuisier à Herseaux. Il était porteur de 4 kil. 600 d'outils en acier, d'une valeur de 10 francs.

TOURCOING

La journée du mercredi 17 :

Bibliothèque communale de neuf heures à midi et de cinq à neuf heures.

Sept heures et demie, salle des Crick-Sicks, cours de diction.

LA CRISE DE L'APPRENTISSAGE

Ses répercussions sur l'industrie. — L'enquête parlementaire de 1904. — Les remèdes

Dans la première partie de son rapport, M. Joseph Legrand avait examiné les trois grandes causes de la crise de l'apprentissage. Dans la seconde, que nous publions aujourd'hui, il en étudie la répercussion sur la grande et la petite industrie et commence à rechercher les remèdes déjà employés pour faire revivre les apprentis.

Ces trois causes étant dégagées, dit M. Legrand, voyons ce qui reste actuellement de l'apprentissage. La crise sévit-elle partout? Existe-t-elle partout avec une égale intensité?

Dans la grande industrie

Prenons d'abord la grande industrie. Dans la métallurgie, faut-il un apprentissage? Il n'en faut certainement pas dans les mines de charbon, de fer. Les ingénieurs sont formés dans des écoles spéciales; les ouvriers sont de simples manœuvres. Dans les fonderies, les laminoirs, il ne peut non plus être question de jeunes apprentis; seuls des adultes peuvent y travailler. Mais la question se pose quand nous arrivons aux grands ateliers faisant les machines à vapeur, les chaudières, les machines électriques, les automobiles, les transmissions. Où recrute-t-on les milliers de mécaniciens que ces industries réclament? Il s'agit ici, remarquons-le bien, d'ateliers d'adultes où l'apprenti n'est pas un aide indispensable, où l'on pourrait sans lui travailler 12 heures. Pourtant je constate avec surprise que ces industries ne se plaignent plus guère de la crise de l'apprentissage. Il y a à cela plusieurs raisons. D'abord les salaires y sont en général très élevés; de plus, le travail étant fort fatigant, on s'est facilement résigné à le réduire à dix heures pour conserver les apprentis.

C'est aussi vers ces grandes usines que se dirigent presque tous les élèves des écoles professionnelles existant en France. C'est dans leur voisinage et souvent avec leur appui que ces écoles ont été fondées. Enfin, la quantité suppléée à la qualité. On a, dans ces maisons, pratiqué à un degré incroyable la division du travail. Une pièce de machine passe dans 25 ou 30 mains pour être terminée. Chaque mécanicien aura sa machine-outil et n'aura pas à connaître la suivante dans la série du travail. Quelle différence entre la capacité technique de cet ouvrier avec ce que doit connaître le modeste serrurier qui, pour fabriquer une simple clef, devra savoir se servir successivement d'une quinzaine d'outils.

Dans l'industrie textile

Arrivons à l'industrie textile. Nous avons pour tout ce qui la concerne un document très précis. C'est le rapport de la Commission d'enquête parlementaire en 1904. Un même questionnaire fut envoyé à tous les groupements patronaux, Chambres de commerce, Unions générales, Conseils de prud'hommes; à tous les Syndicats ouvriers de toutes nuances, rouges, jaunes, indépendants. On obtint ainsi 256 rapports venant de tous les coins de la France; ils ont été publiés en cinq gros volumes.

En compulsant les réponses, on voit de suite que dans une grande partie de l'industrie textile, l'apprentissage ne préoccupe ni les patrons, ni les ouvriers. « Dans l'industrie textile, dit l'Union des Syndicats patronaux, l'apprentissage tel qu'il est organisé par la loi n'existe pas; aucun contrat ne lie le jeune ouvrier au chef d'industrie. L'apprenti est rétribué dès le début de son entrée dans l'établissement. « Pourvu que l'apprenti ait l'âge voulu (13 ans), disent les prud'hommes d'Hazebrouck, il ne rencontre aucune difficulté ni par les ouvriers ni par le patron. »

« L'apprentissage proprement dit n'existe pas, disent les Syndicats normands, car tout enfant entrant à l'usine est de suite payé. »

« Il ne s'agit donc pas d'apprentis, dit un député à une délégation, mais de jeunes ouvriers. On ne donne pas à l'enfant une éducation, on l'utilise immédiatement. »

Pourtant, un certain nombre de notes alarmantes viennent des régions où pour continuer à travailler douze heures on a constitué des ateliers ne renfermant que des adultes. Là, plus d'apprentis. J'ai relevé cette grave inquiétude dans une trentaine de rapports.

« L'application de la loi de 1900 sera de nature à nuire à l'apprentissage, disent les prud'hommes d'Armentières. »

« L'apprentissage a sensiblement diminué sous l'influence de la législation actuelle, disent les patrons d'Elbeuf, ce manque d'apprentis est un danger pour l'avenir de notre industrie. »

Le Syndicat des fabricants de Roubaix-Tourcoing dit la même chose.

Le Syndicat Cotonnier de l'Est nous explique dans les professions annexes de la filature : encolleurs, serruriers, menuisiers, on n'accepte plus depuis la nouvelle loi d'apprentis au-dessous de 16 ans. C'est bien tard, ajoute-t-il, pour commencer un apprentissage.

Certains de ces rapports concluent à la nécessité de fonder, pour remplacer l'apprentissage à l'usine, des écoles professionnelles de tissage; mais l'Association générale de l'industrie des tissus indique le défaut de ce remède.

« Si la loi de 1900 devait être maintenue, dit-il, ce serait nécessaire de constituer des écoles professionnelles textiles pour permettre à l'enfant d'apprendre dans un établissement d'enseignement technique ce qu'il ne peut plus apprendre à l'atelier. Mais, outre que fort peu d'enfants seraient en état de fréquenter ces écoles, il reste à se demander si les résultats qu'on obtiendrait vaudraient ceux qu'on réalise dans l'industrie. L'apprentissage industriel doit viser avant tout, non à donner des connaissances théoriques à l'enfant, mais à le mettre à même de participer à différents travaux de la fabrication. Or, quel meilleur enseignement peut-il trouver que celui que lui donne l'atelier où cote à cote avec les ouvriers, il apprend d'eux progressivement la pratique du métier.

En résumé, ce qu'on peut retenir de l'examen de cette volumineuse enquête, c'est que l'apprentissage pratique est suffisamment assuré dans toute l'industrie textile où on a réduit à 10 heures par jour la durée du travail. Au contraire, il n'y a plus d'apprentis dans toutes les usines où on travaille encore plus de dix heures. Il y a lieu de s'inquiéter pour l'avenir industriel des régions où cette mesure serait générale. Jusqu'à présent cela s'est réduit à des inquiétudes et à un peu de gêne parce que les usines ne travaillant que dix heures ont été assez nombreuses pour fournir des ouvriers aux autres, mais la crise deviendrait vite aiguë si la concurrence poussait un plus grand nombre d'industriels à exclure les apprentis pour travailler douze heures.

Dans l'industrie du bâtiment

C'est ce qui s'est produit pour les ouvriers du bâtiment, tels que maçons, peintres, charpentiers, couvreurs, plombiers-zingueurs, etc.

Dans ces industries très saisonnières, il faut pouvoir travailler douze heures pendant les longues journées d'été pour compenser les chômages de l'hiver. Aussi, la mesure a-t-elle été générale quand on a dû appliquer la loi de 1900. Tous les apprentis ont été supprimés. On a pris quelques manœuvres adultes pour les remplacer. Et maintenant c'est d'un bout de la France à l'autre une plainte générale des Chambres syndicales de entrepreneurs et des architectes. A Tourcoing comme à Roubaix, ce sont des Belges qui remplacent les ouvriers qui disparaissent. Dans un petit nombre d'années, on ne trouve plus un maçon ou un charpentier français. Je me demande ce que peuvent faire les entrepreneurs dans les régions plus éloignées de la frontière. C'est pour ces professions qu'on peut justement parler de la crise de l'apprentissage. Et on conçoit qu'elle ait un caractère plus aigre que si elle produisait dans la grande industrie, car il n'y a pas partout de grandes usines tandis que les plus petites villes ont des entrepreneurs de maçonnerie, de charpente, de peinture.. ...

Chez les petits artisans

Il est une autre industrie qui se plaint aussi bien vivement de manquer d'apprentis; ce sont tous les petits artisans exerçant dans de modestes ateliers des professions manuelles. Tels sont les cordonniers, les ébénistes, les forgerons, les serruriers, poêliers, etc... La loi de 1900 est bien pour quelque chose dans cette gêne, mais ils accepteraient encore assez facilement de ne travailler que dix heures. Ce sont des gens fort intéressants; ils constituent avec les petits commerçants la classe moyenne dont la diminution n'est pas un des moindres maux des temps présents. Mais c'est chez eux que les autres causes que j'ai signalées en débutant se font vivement sentir. Le manque de sanction et de surveillance du contrat d'apprentissage, la préférence donnée aux salaires immédiats de l'industrie, empêchent les parents de pousser leurs enfants vers ces modestes professions. Et plus encore ici que pour l'industrie du bâtiment, la crise est profonde puisque ceux qui en souffrent, se trouvent sur toute la surface du pays jusque dans les moindres villages.

Que faire pour remédier à cet état de choses?

Nous avons pour nous guider l'expérience de deux pays : l'Allemagne et l'Autriche, qui ont connu autant que nous et même avant nous la crise de l'apprentissage. Ils n'ont pas trouvé de meilleur remède que la restauration du régime corporatif. Ils l'ont même rendu obligatoire pour ce qu'ils appellent « les professions de métier » et qui comprend toute la petite industrie. C'est en Autriche, la loi du 15 mars 1883, et en Allemagne, celles des 18 juillet 1881 et 25 juin 1897 qui ont ainsi réorganisé le monde du travail. L'entrée dans la corporation était restée facultative en Allemagne jusqu'à ce que la loi du 25 juillet 1897 la rendit obligatoire.

C'est cette même loi de 1897 en Allemagne; en Autriche c'est celle du 23 février, même année, qui règle la situation des apprentis. Très sagement ces lois posent des principes généraux, laissant aux Commissions arbitrales de chaque profession le soin de fixer les détails.

En voici les principaux points :

L'apprentissage est obligatoire suivant les métiers; la durée légale varie de 2 à 4 ans.

Les examens professionnels de compagnons et de maîtres sont rétablis pour la petite industrie.

La rupture du contrat par l'apprenti est punie d'une suspension d'emploi variant de 9 mois à un an, après quoi le coupable devra reprendre son apprentissage chez un autre maître ou renoncer au métier.

Le droit d'avoir des apprentis n'est donné qu'aux patrons ayant certains diplômes ou ayant accompli trois années d'apprentissage dans le métier.

La corporation est chargée de la surveillance et du contrôle des apprentis. Le droit d'en avoir est retiré aux patrons qui ont manqué à leurs devoirs, notamment en ce qui concerne l'enseignement professionnel à leur donner.

Vous le voyez, tous ces articles répondent aux difficultés qui ont été créées en France par la suppression des corporations et je ne sache pas que l'industrie ait été lésée en Allemagne et en Autriche par ces institutions qui chez nous seraient taxées de réactionnaires.

En Angleterre, ce sont les Trades-Unions qui surveillent l'apprentissage. M. Pettencourt, dans une brochure de l'*Action Populaire*, affirme que ces associations ont maintenu l'apprentissage en honneur en Angleterre. Pour ma part, je me méfie un peu, pour cette mission des Syndicats ouvriers. Il est si tentant pour eux de restreindre la main-d'œuvre pour faire hausser les salaires. Dans l'enquête parlementaire de 1904, on trouve plusieurs exemples de cette tendance. Ce sont, entr'autres, les tamisseurs de Tourcoing dont le Syndicat défendait aux aides du tisserand, les tireurs de cordes, de se tenir devant le métier pour regarder l'ouvrier travailler. Interrogé par la Commission d'enquête, le secrétaire du Syndicat répondit : « Nous cherchons à faire le moins d'apprentis possible. Les patrons, au contraire, voudraient faire le plus d'ouvriers possible pour trouver de la main-d'œuvre pendant les grèves. Ce fut l'une des causes de la grève de 1904 qui dura six mois.

La même tendance est signalée à Lyon, à Caudry, à Saint-Etienne. Nous le retrouvons à l'étranger dans les rapports du consul de France à Dublin et de l'ambassadeur à Washington.

Je sais bien qu'on a fait les mêmes reproches aux corporations du moyen-âge, mais il n'en serait plus facilement de même actuellement, car le conseil corporatif, système autrichien ou allemand, comprend des patrons et des ouvriers. Or, s'il peut être avantageux à ceux-ci de raréfier la main-d'œuvre, l'intérêt patronal est d'en avoir abondamment. Cette contrariété d'intérêt serait la meilleure garantie d'une juste mesure. Je préfère donc de beaucoup le système austro-allemand au système anglais.

Un déraillement en gare des Francs

Dans la nuit de lundi à mardi, vers dix heures et demie, un déraillement s'est produit en gare de Tourcoing-lez-Francs, à l'arrivée du train de marchandises 5314, venant de Menin, se dirigeant vers la gare principale.

A l'entrée de la gare les deux roues de devant du fourgon de tête sortirent des rails. Le train dut stopper et immobilisa, durant une heure et demie, deux trains de marchandises qui suivaient.

De l'enquête ouverte par M. Thuillier, chef de gare, il ressort que ce déraillement est dû à une aiguille posée en talon et non retournée préalablement.

ŒUVRES DES ÉGLISES PAUVRES. — Une messe sera célébrée le jeudi 18 novembre à sept heures et demie, à Saint-Christophe, à l'intention des membres vivants et défunts de l'Œuvre. Le sermon sera donné en la même église, le dimanche 21 novembre, à la grand'messe, à neuf heures et demie, par M. le chanoine Ponceaud. Une quête sera faite au profit de l'Œuvre.

L'exposition des ornements destinés aux églises pauvres aura lieu dans le local, rue Chanzy, les lundi 22, mardi 23, mercredi 24 et jeudi 25, de neuf heures et demie à midi et de deux heures et demie à cinq heures.

Le Comité recevra avec reconnaissance les vêtements et les étoffes de soie et velours que les dames voudront bien lui envoyer.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE — Aujourd'hui et demain, au Bureau de Bienfaisance, aura lieu la distribution annuelle des vêtements et objets divers aux familles assistées. Les pièces distribuées consistent, comme toujours, en coupons d'étoffes, jupons, pantalons, chemises, tricots, paillasses, etc.

CONFERENCES REGULIERES du JEUDI POUR LES HOMMES. — Patronage Notre-Dame, rue Fin-de-la-Guerre, 18. — Jeudi prochain, à huit heures, la conférence-soirée sera donnée par M. Catteau, professeur de gymnastique sur et avec la société « La Saint-Augustin ». Les jeunes gens du patronage de Notre-Dame donneront les intermèdes.

UN VOL A L'HIPPODROME DU BRUN-PAIN. — Nous avons annoncé que M. Camille Bobenrieth, directeur d'usine, avait construit un aéroplane actuellement remisé dans un hangar, à l'Hippodrome du Brun-Pain.

Dans une dépendance du champ de courses, M. Bobenrieth avait déposé divers outils et vêtements de mécanicien, le tout valant environ deux cents francs. Ces objets ont été dérobés, nuitamment, par d'audacieux malfaiteurs.

L'aviateur a déposé une plainte au commissariat de police du 2e arrondissement. Une enquête est ouverte par M. Broux.

POUR AVOIR DES CHIENS DE RACE. — M. Henri Masurel-Leclercq, conseiller municipal, qui a doté la police de plusieurs chiens, était possesseur d'une superbe chienne « Aire-dale ». Au cours d'une promenade, il y a environ deux mois et demi, la chienne disparut et les recherches faites par son propriétaire, pour la retrouver, demeurèrent vaines.

Mardi, M. Masurel, ne fut pas peu surpris de retrouver la chienne amaigrie, mal soignée. La brave bête reconnut son maître, et le conduisit vers la maison où pendant plusieurs semaines, elle avait été captive.

La police informée a ouvert une enquête.

POUR L'HYGIENE ET L'ECONOMIE. — *Chauffez-vous avec les merveilleux foyers* à gaz **Engels** de Lille. Pour éviter les contrefaçons, exiger le nom **Engels.** 327.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Au peignage de la Tossée, rue de Roubaix, un trieur, M. Charles Ritz, 29 ans, rue de l'Union, 1, en tirant un panier rempli de laine s'est écrasé l'extrémité de l'annulaire gauche. Quinze jours de repos; docteur Cuisset.

— Un homme de peine du même peignage, M. Louis Chombeau, 24 ans, rue de Riga, en manœuvrant un tonneau s'est fait une déchirure musculaire à la région dorsale. Dix jours de repos; docteur Aerts.

— Chez MM. Léon Monnier et fils, fabricants de tapis, rue Nationale, un tisserand, M. Georges Vandoorme, 25 ans, rue Augereau, 7, a été blessé au pouce droit par une verge de métier. Huit jours de repos; docteur Vermersch.

— Aux établissements Charles Tiberghien et fils, rue de l'Alma, un bâcleur, M. Achille Holvoet, 15 ans, demeurant au hameau de la Vieille-Motte, à Neuville-en-Ferrain, en tirant la corde de tambour pour mettre la courroie a eu le pouce gauche comprimé entre la corde et le volant. Huit jours de repos; docteur Vanneufville.

RONCQ

Un garde-champêtre menacé de mort

Toujours « Casquette » !

Un fait d'une certaine gravité s'est produit lundi soir au Blanc-Four, et c'est un dangereux repris de justice, Cyprien Vandenbroele, dit « Casquette », demeurant à Linselles, hameau de la Viscourt, qui en est l'auteur.

Vers 5 heures, le garde-champêtre Devogle, de service dans le quartier, apercevait, venant de la direction de Tourcoing, Cyprien Vandenbroele, qui semblait être en état d'ivresse.

Comme le garde le connaissait, tout au moins de réputation, il se mit à l'observer et l'ayant suivi, il le vit entrer dans un estaminet. Le garde y pénétra à son tour et invita « Casquette » à regagner sa demeure. Mais l'homme ne l'entendit pas de cette oreille, et, excité par l'alcool qu'il avait absorbé, sans mot dire il se rua sur M. Devogle. Le saisissant à la poitrine, il chercha à le terrasser. Il ne réussit qu'à déchirer la pèlerine dont était revêtu le garde.

Se rendant sans doute compte de la gravité du fait qu'il venait de commettre, « Casquette » prit la fuite à travers champs, suivi du garde qui s'était mis à sa poursuite. De temps en temps, il se retournait vers M. Devogle, lui lançant les invectives les plus grossières et ajoutant : « Attinds, va, fainéant, l'premire fos que j'te verrai, j'te tuerai avec min revolver ! »

Malgré une poursuite acharnée, le garde ne put le rejoindre.

Une heure plus tard, « Casquette » revenait au Blanc-Four. On pouvait le voir, en manches de chemise, le long de la rue de Linselles, brandissant un long couteau et disant aux passants qu'il recherchait le garde Devogle pour le tuer.

Mis au courant de ces faits, M. Lisparlette, commissaire de police a ouvert une enquête et a rédigé à la charge de Vandenbroele un procès-verbal sous l'inculpation d'outrages, rebellion, voies de fait et menaces de mort à main armée envers un agent de la force publique, dans l'exercice de ses fonctions.

Ainsi que nous le disons plus haut, Vandenbroele est un repris de justice des plus dangereux; il a été maintes fois condamné pour vols, fraude, coups et blessures, etc. En outre, il s'est rendu coupable, au cours de l'année dernière, d'une agression envers le garde-champêtre Ghestem, de Linselles, à qui il avait porté un coup de couteau. Cela lui avait valu une sévère condamnation qui, du reste, ne l'a pas corrigé. On vient de le voir.

HALLUIN

Arrestation d'un meurtrier

La police d'Halluin vient d'opérer une arrestation des